



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib
Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0047 lancement de l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal PLUi

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER) va engager une procédure d'élaboration d'un PLUi.

Dans ce cadre, la commission Aménagement du territoire/ Urbanisme de la CCEBER a défini un mode de gouvernance ayant pour objectif d'associer au mieux ses communes membres à la procédure d'élaboration du PLUi.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi par EBER et le mode de gouvernance tel que proposé.

Le Conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré

VALIDE le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi et le mode de gouvernance proposé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib

Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0048 rapport d'activité EBER 2020

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale de transmettre un rapport retraçant l'activité d'une Communauté de Communes, sur la base des comptes administratifs.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal et être mis à disposition du public.

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône a transmis à la commune son rapport annuel d'activités sur la base des comptes administratifs 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L511-39

Vu le rapport d'activité transmis par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

DIT que ce rapport sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib

Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0049 rapport sur l'eau

Monsieur BECT rappelle au Conseil Municipal le volumineux rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2020, validé par le Conseil d'exploitation de la régie RPQS Assainissement ENTRE BIEVRE ET RHONE, qui a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

Monsieur BECT précise que ce rapport concerne également les zones non desservies par l'assainissement collectif, SPANC.

Monsieur BECT demande à chacun des Conseillers ses observations éventuelles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECLARE ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib

Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0050 rémunérations agents recenseurs

Madame GLEONEC Dominique, nommée coordonnateur communal, responsable du recensement, par arrêté municipal du 24/06/2021, informe l'assemblée, que le recensement de la population initialement prévu en 2021 aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Le 22 novembre 2021 ont été nommés agents recenseurs par arrêté municipal M ESPENEL Franck et Mme Carine ESPENEL.

Mme GLEONEC explique que la dotation forfaitaire globale allouée par l'état à la commune s'élève à 1662 euros pour cette campagne.

Elle indique que cette somme est très insuffisante eu égard le nombre d'heures réellement effectué par les agents.

Elle suggère de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un montant fixe pour chaque feuille de logement et chaque bulletin individuel sur la base de (1.15 € et 1.75 €).

Somme à laquelle sont déduites les charges salariales et patronales applicables aux agents contractuels non titulaires.

Elle ajoute qu'il conviendra d'allouer une prime de 500 euros maximum à répartir entre les agents en fonction de la qualité de leur travail, ainsi que la rémunération des journées de formation à hauteur de 60 euros par jour de formation.

Le Conseil après échange,

PREND ACTE que la commune de ST BARTHELEMY a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le ISÈRE

ID : 038-213803638-20211209-2021D0050-DE

DECIDE que M ESPENEL, et Mme ESPENEL seront rémunérés selon les conditions exposées par Mme GLEONEC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 12 : article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib

Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0051 convention LUDI JEUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par le Centre Social de l'Ile du Battoir, représenté par sa Directrice Stéphanie RENZY, concernant la venue d'une ludothèque mobile (LUDI'JEUX) sur la commune de SAINT BARTHELEMY.

Il indique au Conseil que la mise en place de cette convention représente une réelle opportunité pour la commune en permettant aux enfants de disposer sur place de jeux et jouets de qualité, variés et permettre ainsi un accès aux nouveautés.

Il précise que cette convention a déjà été mise en place l'année dernière avec l'approbation des enseignantes.

Il propose de renouveler cette convention, sous réserve de validation des dates proposées par le CIB par les enseignants.

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M Gérard BECT

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'année 2021/2022

DESIGNE MME Nadège MOUGEL, Trésorière du Sou des écoles comme référent commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le **ISÈRE** **SLO**
ID : 038-213803638-20211209-2021D0052-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib

Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0052 subvention MFR ST ANDRE LE GAZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de ST ANDRE LE GAZ, sollicitant une subvention pour une élève scolarisée dans cet établissement domiciliée sur la commune de SAINT BARTHELEMY.

Le conseil après délibération,

DECIDE d'allouer la somme de 45 euros à la MFR de ST ANDRE LE GAZ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Mickael, REZKALLAH Habib
Mme Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0053 subvention EFMA Bourgoin Jallieu

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le Centre de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère concernant 2 jeunes apprentis domiciliés sur la commune actuellement en formation à l'EFMA de BOURGOIN JALLIEU.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 100 € par élève scolarisé.

Le Conseil après échange,

APPROUVE la proposition de M BECT,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9/12/2021
Le Maire, Gérard BECT

